

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 décembre 2018

---

**MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1547)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 237

présenté par

M. Le Fur, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Brun, M. Cinieri,  
M. Cordier, Mme Dalloz, M. Pierre-Henri Dumont, M. Kamardine, M. Leclerc, Mme Louwagie,  
M. Masson, M. Reiss, M. Straumann et M. Viala

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Son montant peut être modulé à la hausse pour les salariés en horaires postés ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet du présent amendement est de permettre la modulation à la hausse de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les salariés en horaires postés.